



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Attribution d'une carte d'achat public à Madame Anne-Sophie VINCENT.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004,

Considérant que, par délibération du 29 juin 2011, le Conseil Municipal de Mouy a doté la Ville de cartes d'achat public,

Considérant que, par délibération n° 52/18 du 24 mai 2018, le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de la convention de mise en place desdites cartes,

Considérant la suppression de la carte d'achat public de Madame Angélique PATRON,

Considérant que Madame Anne-Sophie VINCENT occupe les fonctions de responsable du service Fêtes et Cérémonies depuis le 02 novembre 2020,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à demander à la Caisse d'Epargne de mettre à disposition de la ville de Mouy la carte d'achat public de Madame Anne-Sophie VINCENT exerçant les fonctions de responsable du service Fêtes et Cérémonie.

Article 2 : Fixe le montant global du plafond des règlements effectués par la carte d'achat public qui lui sera attribuée à 2.000 Euros par mois pour des dépenses d'alimentation et de petits équipements.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Responsable de la Caisse d'Epargne de Picardie, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 114/20


Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

